AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1747
FR0000072373-FS0733

20 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EGIDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2015, la société anonyme Sigma Gestion[1] (99 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 novembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de de la société EGIDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 438 077 actions EGIDE représentant autant de droit de vote, soit 9,80% du capital et 9,73% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EGIDE sur le marché et de la souscription à une augmentation de capital de la société EGIDE[3].

[1] La société Sigma Gestion est détenue à hauteur de 96,20% par la société Financière Sigma, elle-même détenue à hauteur de 41,50% par Sigma Investissement, à hauteur de 22,50% par M. Emmanuel Simonneau et à hauteur de 18% respectivement par MM. Vincent Lachene et Guillaume Hemmerlé. La société Sigma Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 4 471 906 actions représentant 4 502 462 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué de la société en date du 16 novembre 2015.